

Service de renseignement de la Confédération

2017 P 17.3831 Mieux lutter contre l'extrémisme violent (N 15.12.17, Glanzmann-Hunkeler)

Texte déposé : *Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un rapport sur des propositions de bases légales, notamment dans le droit pénal, et d'instruments qui permettraient de mieux lutter contre l'extrémisme violent.*

Rapport du 13 janvier « Instruments efficaces pour lutter contre l'extrémisme violent », rédigé en exécution du postulat

Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

Défense

2019 P 19.3789 Des droits et des opportunités renforcés pour les femmes dans l'armée. L'expérience d'États choisis (N 27.9.19, Seiler Graf)

Texte déposé : *Le Conseil fédéral est prié d'examiner selon quelles modalités des États choisis renforcent les droits et les opportunités des femmes dans l'armée, d'évaluer les méthodes exemplaires à l'aune de sa propre politique d'égalité entre les hommes et les femmes au sein de l'État et de la société, et de présenter un rapport à ce sujet.*

Le Conseil fédéral a repris les demandes du postulat dans son rapport sur l'alimentation de l'armée et de la protection civile. Le 30 juin 2021, il a adopté la première partie de ce rapport, laquelle analyse l'évolution des effectifs des deux organisations et contient principalement des mesures à court et moyen termes visant à assurer les effectifs de la protection civile. La deuxième partie du rapport, qui inclura des réflexions sur le développement à long terme du système de l'obligation de servir, sera quant à elle disponible début 2022.

De son côté, l'armée s'est renseignée auprès des forces armées autrichiennes, suédoises, finlandaises et estoniennes. Il s'agissait d'une première sélection d'États (pouvant être élargie ultérieurement) dont le système de service militaire est, dans une certaine mesure, comparable à celui de la Suisse et qui s'efforcent également d'augmenter la proportion de femmes au sein de leur armée.

Avec la stratégie pour l'égalité des genres, qui se fonde aussi sur des comparaisons avec d'autres pays, et le plan de mesures du DDPS, le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

2017 P 17.3106 Armée 2.0. La Suisse doit promouvoir et sauvegarder le savoir-faire technologique (N 16.6.17, Dobler)

Texte déposé : *Le Conseil fédéral est chargé d'examiner comment l'armée entend satisfaire à long terme ses besoins croissants en termes de compétences dans le domaine des nouvelles technologies. Ce faisant, il tiendra particulièrement compte des objectifs suivants :*

1. *garantir les effectifs pour satisfaire les besoins en constante augmentation dans le domaine des compétences technologiques et scientifiques ;*
2. *identifier les besoins en termes de collaborateurs scientifiques et technologiques dans l'armée d'aujourd'hui et dans celle de demain; les défis toujours plus nombreux dans le cyberspace et l'évolution technologique constituent deux exemples ;*
3. *collaborer avec les établissements de formation et le monde économique (y compris avec les entreprises de la Confédération, sur le modèle israélien) ;*
4. *faire évoluer le rôle des militaires : donner la possibilité à des militaires en service long de se consacrer à des activités scientifiques ; allonger la durée des interventions ; comptabiliser comme jours de service les stages scientifiques ou la rédaction de thèses de doctorat ;*
5. *établir de nouveaux critères pour évaluer l'aptitude au service des détenteurs de connaissances spécifiques (aptitude nuancée) ; instaurer de nouveaux mécanismes d'avancement pour les détenteurs de connaissances qu'il faut maintenir plus longtemps dans le système.*

Rapport du 11 décembre 2020 « Armée – Compétences garanties dans les nouvelles technologies », rédigé en exécution du postulat

Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

armasuisse

2019 P 19.3135 Acquisitions de l'armée. Avons-nous la maîtrise de la cybersécurité ? (N 21.6.19, Dobler)

Texte déposé : *La sécurité nationale repose notamment sur une armée suisse dotée de systèmes d'armes et d'une infrastructure en parfait état de fonctionnement. L'armée achète des systèmes d'armes et des systèmes d'infrastructure auprès de différents fournisseurs nationaux ou internationaux. Or, la disponibilité, la confidentialité et l'intégrité physique des composants cyberphysiques de ces systèmes tendent à devenir le maillon faible de la capacité d'agir durablement et de la disponibilité opérationnelle des troupes terrestres et des forces aériennes suisses. Plus particulièrement, l'intégrité des acquisitions numériques (accès non documentés, vulnérabilités implantées intentionnellement) se révèle préoccupante.*

Le Conseil fédéral est chargé d'analyser les standards nationaux et internationaux (par ex. référentiel cybersécurité du NIST américain [National Institute of Standards and Technology], normes ISO, critères communs, NIST 800-161, EU4, EU5, FIPS) applicables à la gestion des risques du fournisseur et à la sécurité des composants cyberphysiques de l'armée, surtout des composants interconnectés, et de rendre ses conclusions sous la forme d'un rapport. Ce rapport s'intéressera notamment au contrôle de sécurité dont font l'objet les acquisitions. Il s'agit de vérifier si les exigences actuelles (y compris de l'OMS) sont suffisantes pour répondre aux besoins de sécurité accrus liés aux nouvelles cybermenaces. Il se posera enfin dans ce contexte la question de savoir si dans les circonstances actuelles (du fait par ex. de produits achetés auprès de fournisseurs étrangers qui n'ont pas communiqué